



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 15 - séance du 26 février 2025

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil Communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation de nouveaux membres
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
8. **Préavis municipal n° 01/2025** relatif à la « demande de crédit d'investissement pour l'acquisition de l'entier des parts de la Société du Hangar GLV Sàrl »
  - a) Rapport de la commission ad'hoc
  - b) Rapport de la commission des finances
9. Nomination des suppléants aux Commissions CoFin/SIEGO
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

### 1. Appel

Mesdames Isabelle Risch et Stéphanie Masala ainsi que Messieurs Jean-Charles Bollini et Frédéric Glauser se sont excusés. Monsieur Cédric Coquelin et Madame Caroline Coquelin sont absents. Le quorum est atteint.

## 2. Assermentation d'un nouveau membre

Suite à l'élection à la Municipalité de Monsieur Paul Mermoud, il convient d'assembler le prochain suppléant de la liste en la personne de Madame Caroline Coquelin. Cette dernière étant absente, son assermentation est repoussée à la prochaine séance du Conseil.

Madame Isabelle Risch étant à nouveau excusée ce soir, son assermentation est également repoussée à la prochaine séance du Conseil.

## 3. Approbation de l'ordre du jour

Il ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

## 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté avec 2 abstentions.

Les remerciements sont adressés à la secrétaire. Le Président relève sa rapidité d'exécution.

## 5. Communications du Bureau

Le Président a participé à l'élection tacite de Monsieur Paul Mermoud à la Municipalité.

En date du 28.01.2025, le Bureau du conseil a participé à une formation du logiciel Suisse vote. Les bulletins de vote ont été modifiés et un gain de temps a été relevé lors du dépouillement des dernières votations.

La visite annuelle du Préfet a eu lieu le 29.01.2025, rien à signaler, les documents présentés et vérifiés sont conformes.

Le Président a reçu une invitation pour assister au rapport de la Protection civile et des pompiers, ne pouvant pas s'y rendre, il demande au vice-président si intéressé, la réponse est négative.

L'avant-projet de révision de la loi sur les communes est en cours d'étude.

M. Vincent Moullet intervient sur cette nouvelle loi sur les communes et demande quel impact elle aurait ? Le Président répond que le règlement communal devrait être modifié.

Le Municipal Marc Dumartheray apporte des précisions et que, sans changement, cet avant-projet aurait un fort impact sur les associations communales.

Le Bureau du conseil a reçu un recours daté du 20.01.2025 concernant le PaCom. Deux opposants ont fait recours contre la levée d'opposition. Le Bureau du conseil doit prendre position sur le sujet. Sur conseil du Préfet, notre réponse au recours stipulera que la procédure a été respectée. Ce courrier sera envoyé d'ici au 03.03.2025.

M. Patrick Keller prend la parole et demande qui sont les opposants. Le Président cite les noms de Messieurs Steve et Christian Bezençon d'Eclagnens. La DGTL devra expliquer au Tribunal pourquoi cette parcelle sera « hors zone à bâtir ».

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant.

## 6. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

### Loi sur les communes

Les syndics du Gros-de-Vaud vont se réunir le 05.03.2025 à Henniez pour discuter de de cette nouvelle loi qui encourage les communes à fusionner. Les Villes seront moins impactées que les villages.

La consultation se termine le 31.03.2025 et la révision de la loi passera au Grand conseil pour décision.

M. Marc Dumartheray :

### Triage des Grands-Bois

Des barrages continuent à se former. Une famille de castor installée dans nos Grands-Bois y vit et reste protégé et intouchable. Des « vauban » ont été installés pour des raisons de sécurité. Ces réservoirs d'eau sont malgré tout un avantage en cas d'éventuelles sécheresses.

Le point positif est que la course des Ronges-Talons aura lieu avec un terrain praticable.

### Poste de Garde forestier diplômé à 80-100%

Le poste a été mis au concours, vacant à ce jour, regroupe 11 communes.

M. Benjamin Jaquier :

Les caméras de surveillance installées au parking souterrain sont fonctionnelles depuis un mois et on remarque une baisse totale des incivilités.

Le nouvel éclairage public au LED sera installé ces prochaines semaines.

Le véhicule de la voirie a été changé, il s'agit d'un Ford transit, les utilisateurs sont satisfaits et cet achat est financé par le budget annoncé.

Un défibrillateur sera installé ces prochaines semaines dans l'ancienne Maison de Commune à Eclagnens. Une formation sera proposée, les indications suivront dans un prochain tout-ménage.

M. Gilles Bezençon :

#### RC 299

La fermeture de la RC 299 est prévue le 10.03.2025. Un pédologue effectuera un sondage d'ici cette date et déterminera l'état du terrain, si celui-ci est trop humide, la fermeture de la route sera repoussée d'une semaine.

Une réserve de 6 semaines a été planifiée en fonction des travaux à exécuter et ceci dû aux noyers situés à l'entrée d'Echallens.

#### Chemins AF

La Commune a décidé de fermer les chemins AF, comme lors de la première partie des travaux en 2024. Toutefois la commune de St-Barthélemy refuse la fermeture du chemin AF (St-Barthélemy-Goumoens-la-Ville). La décision appartiendra à la DGMR qui tranchera d'ici au 10.03.2025.

Mme Monica Rodriguez Lamelas demande pourquoi la Commune souhaite fermer les chemins AF ?

Le Municipal Benjamin Jaquier explique que la Commune a été très critiquée, lors de la première phase de travaux, d'avoir voulu laisser les chemins AF ouverts.

Le Président intervient et explique que St-Barthélemy souhaite, cette fois-ci, laisser le chemin AF ouvert pour éviter les désagréments futurs entre St-Barthélemy et Echallens qui leur poseront problème.

M. Nicolas Dutruy cite que les axes St-Barthélemy-Goumoens et Goumoens-Oulens sont très empruntés et donc surchargés.

M. Paul Mermoud :

Informe de la réparation de 2 fuites d'eau (1 à Eclagnens et 1 à Goumoens-la-Ville). Une coupure d'eau a dû être effectuée et s'excuse auprès des personnes touchées par ce désagrément. Celle-ci n'avait pas été annoncée.

#### 7. Communications des délégués aux associations intercommunales

AIAE : RAS

ASET : RAS

ASIRE : Mme Dominique Martin Fahrni transmet diverses informations suite à la séance du 25.02.2025 :

- Entreprise formatrice dès août 2025
- Changement des luminaires au collège des 3 sapins
- Amendement accepté concernant la construction de l'extension du collège de Polliez-Pittet
- Départ d'un membre et du directeur du CODIR, recherche des remplaçants
- Mme Stéphanie Masala a été élue au Conseil d'établissement

EFAJE : RAS

SIEGEO : RAS

8. **Préavis municipal n° 01/2025** relatif à la « demande de crédit d'investissement pour l'acquisition de l'entier des parts de la Société du Hangar GLV Sàrl »
- a) Rapport de la commission ad'hoc
  - b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 01/2025 par voie électronique. Le rapport de la COFIN ainsi que le rapport de la commission ad'hoc ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à la rapporteuse Mme Anne-Marie Romanens pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Raphaël Miazza et Frédéric Glauser.

Le Président passe la parole à M. Gabriel Suter pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Charles Bollini et Sven Helm.

Le Président ouvre la discussion.

M. Balbino Recouso prend la parole et demande pourquoi il n'y a pas eu d'expertise sur le terrain (pollution, amiante) ?

Le Syndic Philippe Jamain répond que la Municipalité n'a pas voulu faire d'expertise car le prix n'est pas négociable.

M. Gabriel Suter fait une remarque sur le rapport de la commission ad'hoc. Il est stipulé que le montant se trouve dans la fourchette basse des prix du marché. Ceci n'est pas correct, il s'agit des prix du marché.

Mme Monica Rodriguez Lamelas dit qu'on ne parle pas des frais supplémentaires à prévoir, combien représente le surplus ?

M. Philippe Jamain répond que oui à l'heure actuelle on ne connaît pas les frais supplémentaires occasionnés par ce rachat. La Municipalité ne peut pas donner de prix. Toutefois, la toiture a été rénovée. Il rappelle que si le Conseil Communal refuse la proposition d'achat de la société, elle sera vendue à un promoteur.

M. Sven Helm prend la parole et questionne la Municipalité : Si le Conseil Communal accepte le préavis mis à l'ordre du jour de ce soir et que la Municipalité propose un préavis sur les frais supplémentaires à venir, est-ce possible de revendre le terrain si les frais deviennent trop excessifs ?

M. Philippe Jamain explique que la Municipalité propose d'acquérir un patrimoine financier. On ne va pas forcément déplacer les locaux de la voirie dans ce bâtiment. L'usage de ce hangar est de l'utilité public.

M. Alexandre Perusset prend la parole et demande des explications sur les retombées de cet éventuel achat. Le Préavis ne donne pas d'information sur les impôts que les vendeurs vont devoir payer (pas soumis à l'IFD mais sur les impôts communaux et cantonaux).

M. Patrick Keller intervient et précise que le Conseil Communal doit décider sur l'achat de cette parcelle et non pas sur les impôts que les vendeurs devront payer. Le risque d'investissement est très limité pour la commune et les revenus des locations devraient couvrir les charges financières.

M. Philippe Jamain précise que l'EMS Fondations Les Châteaux a fait une demande écrite pour la location de places de parc.

M. Michel Schuler ajoute que le prix d'achat de Fr. 1'150'000.-- aujourd'hui vaudra bien plus dans 10 ans.

Mme Sara Vulliamy demande si cette société va toujours exister ?

M. Philippe Jamain répond que la société sera liquidée comme indiqué dans le préavis municipal.

Mme Monica Rodriguez Lamelas demande si la société devra racheter le bien ?

M. Marc Dumartheray explique qu'on dissout la société et le bien devient propriété de la commune.

M. Claude Risch intervient sur l'achat d'une parcelle et son financement. On dépense Fr. 1'150'000.--, on devrait penser à l'amortissement et pas seulement voir les Fr. 20'000.— d'entrées. Tous les coûts ne sont pas intégrés.

M. Philippe Jamain s'exprime sur la vision de ce rachat. L'autre investisseur souhaite construire un bâtiment. La commune souhaite avoir un patrimoine. La rentabilité ne sera certes pas aussi élevée que des appartements. Si le rachat de cette société est accepté, la Municipalité planchera sur les options de rentabilité.

M. Cyril Bezençon prend la parole et s'interroge, est-ce qu'il faut vraiment voir cet achat uniquement sur la plan rentabilité ? L'acquisition de cette parcelle est un avantage pour le village aussi bien pour les sociétés locales, les agriculteurs. Les places de parc seraient un avantage certain pour les commerces du village. Soit on achète aujourd'hui soit on perd l'objet.

Le Président reprend la parole et demande si un vote à bulletin secret est souhaité. Personne ne le demande et la parole n'est plus demandée. Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote.

Le préavis municipal est accepté avec 22 oui, 2 contre et 3 absentions.

La Municipalité convoquera les membres de la société.

#### 9. Nomination suppléants commissions COFIN + SIEGO

Monsieur Paul Mermoud était suppléant de la Commission des finances. Suite à son élection à la Municipalité, Monsieur Stany RoCHAT se propose comme membre suppléant.

Monsieur Paul Mermoud était suppléant à la Commission du SIEGO. Suite à son départ de la Municipalité, Monsieur Bernard Bezençon se propose comme membre suppléant.

#### 10. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

#### 11. Divers

M. Michel Schuler demande où est passé la reproduction en métal de la tour d'eau de Goumoens. M. Philippe Jamain répond qu'elle est stockée dans un local dans la salle du Foyer, elle sera remise en place prochainement.

M. Sven Helm s'interroge sur la raison du changement d'heure de l'extinction de l'éclairage publique (minuit au lieu de 23h).

M. Benjamin Jaquier informe que la Romande Energie a effectué une mise à jour. Il ajoute que l'éclairage restera allumé toute la nuit avec la mise en place des LED avec une luminosité réglable.

M. Vincent Moullet explique que le projecteur se trouvant sur la grue des travaux de l'EMS est très puissant et s'allume avant 7h. Quelles sont les directives à ce sujet ?

M. Philippe Jamain cite que les lumières peuvent être enclenchées avant 7h mais les entreprises ne doivent pas faire de bruit avant 7h.

M. Michel Glauser s'exprime sur le tout ménage distribué aujourd'hui aux habitants. Il demande pourquoi ne pas avoir attendu la séance de ce soir pour inclure la décision du préavis.

Le Syndic ajoute que cela argumentera le prochain tout-ménage.

Mme Anne-Marie Romanens informe que le panneau signalétique « Goumoens-la-Ville » a été tourné à l'envers à l'entrée du village venant de Villars-de-Terroir.

La Municipalité prend note.

M. Cyril Bezençon demande à la Municipalité de se repositionner sur la fermeture des chemins AF qui porte préjudice aux commerçants du village.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 21h40.

Le Président :

La Secrétaire :